



Réunion du Comité Syndical
du 4 mars 2022

✓

Sommaire

Présents	2
Procès-Verbal.....	5
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 28 janvier 2022.....	5
2. Budget Primitif 2022 - Budget Principal	5
1 - Budget d'investissement : 2 661 K€.....	5
2 - Budget de fonctionnement : 7 881 K€.....	5
3. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe du Centre Conchylicole	6
1 - Budget d'investissement : 129 K€.....	6
2 - Budget de fonctionnement : 389 K€.....	7
4. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe ZAC du Royon	7
1 - Budget d'investissement : 702 K€.....	7
2 - Budget de fonctionnement : 1 485 K€.....	7
5. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe ZAC du Moulinet	8
1 - Budget d'investissement : 1 950 K€.....	8
2 - Budget de fonctionnement : 1 950 K€.....	8
6. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral.....	8
1 - Budget d'investissement : 507 K€.....	8
2 - Budget de fonctionnement : 653 K€.....	9
7. Budget Primitif 2022 Budget - Annexe ZAC Frange Nord de Quend.....	9
1 - Budget d'investissement : 2 457 K€.....	9
2 - Budget de fonctionnement : 2 457 K€.....	9
8. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe Gestion du Plan Vélo.....	10
1 - Budget d'investissement : 393 K€.....	10
2 - Budget de fonctionnement : 653 K€.....	10
9. Budget Primitif 2022 - Budget Consolidé	11
10. Fermeture des Régies d'avances « Tickets Restaurants » du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme	11
11. Remboursement échéance prêt - Financement 24 épis	12
12. Gestion du Personnel - Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme	12
13. AULT - Aménagement du Centre Bourg - Avenant n°2.....	13
14. Cayeux-sur-Mer - Aménagement du Boulevard Maritime - Signature d'une convention financière ..	13
15. Avenant n°1 au marché concernant les travaux pour le confortement de la Route Blanche au Hourdel.....	13
16. Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions foncières.....	14
17. Plan Vélo Baie de Somme - Signatures de conventions avec le Département de la Somme : ce rapport doit être présenté par Monsieur BAILLET	14
1. Commune de Lanchères - Convention technique et financière	14
2. Convention technique et financière pour les aménagements de pistes cyclables sur les territoires d'Ault (RD940), Woignarue (RD463), Saint-Firmin-les-Crotoy (RD4) et Fort-Mahon-Plage (RD532)	15
3. Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture, à la pose et à la maintenance de compteurs de fréquentation des véloroutes et pistes cyclables	15
18. Restauration écologique des Prés de l'Étang (Marais de la Maye).....	15
19. Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er septembre 2021 au 31 janvier 2022	16
Questions diverses.....	16

Présents

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 3 février 2022 s'est réuni le vendredi 4 mars 2022 à 17 H 00 à l'Entrepôts des Sels, à Saint-Valery-sur-Somme, sous la Présidence de Monsieur Alain BAILLET, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Membres : 36

Présents : 26

Nombre de Votants : 26

Nombre de Voix : 46

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame François FONGUEUSE
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Monsieur Franck BEAUVARLET

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire – Communauté d'Agglomération Baie de Somme

Membres suppléants

Représentants des Communes

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Madame Anne SAUVE (Saint-Valery-sur-Somme)

Représentants des EPCI

- Monsieur Jean-Jacques LOUVEL, Conseiller Communautaire, Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly) donne pouvoir à Madame Ariane PLANCHON
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Daniel CHAREYRON donne pouvoir à Madame Anne SAUVE

Représentants des EPCI

- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre donne pouvoir à Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Marcel LEMOIGNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Nicolas AUBERT
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Régis EOCHE, Trésorier d'Abbeville
- Madame Valérie MONFLIER

Sont également excusés

- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des territoires", Conseil Départemental de la Somme

- Madame Flavie DUTRY, Adjointe du Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des Territoires", Conseil Départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'attractivité et du développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Nicolas MINEL, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme

Monsieur Baillet présente les excuses du Président Stéphane HAUSSOULIER aux membres du Comité Syndical. Il demande à Bruno DALLE d'exposer les budgets et donne les informations générales aux Elus sur les budgets.

Procès-Verbal

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 28 janvier 2022

Après en avoir délibéré le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 28 janvier 2022.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

2. Budget Primitif 2022 - Budget Principal

1 - Budget d'investissement : 2 661 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget Primitif n'intègre, ni la reprise des résultats, ni les restes à réaliser à fin 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 660 K€ et sont constituées pour la plus grande part des opérations d'investissement individualisées qui représentent une somme de 2 170 K€ avec essentiellement :

- ✓ Les opérations liées au PAPI pour 1 339 K€,
- ✓ Les travaux d'enrochements d'Ault pour 120 K€,
- ✓ Les études de réaménagement du boulevard maritime à Cayeux sur Mer pour 432 K€,
- ✓ Le remplacement de l'ouvrage rejet d'Ecoplage pour 102K€,
- ✓ Les travaux du point d'accueil et d'information de la Maison de la Baie pour 100 K€,

Il les informe également que l'inscription des autres opérations prévue sur 2022 sera inscrite au Budget Supplémentaire ou par Décision Modificative dès l'obtention des financements.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 661 K€, dont le chapitre principal concerne les « Opérations d'équipement individualisées pour un montant de 1 808 K€.

2 - Budget de fonctionnement : 7 881 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget de Fonctionnement est proposé à l'équilibre. Les Inscriptions de la reprise des excédents 2021 seront reprises au Budget Supplémentaire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 881 K€. Elles sont détaillées par chapitres et concernent 3 grands postes de dépenses :

- ✓ **Les « Charges à caractère général » : 2 095 K€** comprenant notamment :
 - Les rechargements en galets des digues pour 400 K€,
 - Les charges à répartir de l'ASA pour 160 K€,
 - Les conventions d'entretien avec communes pour 94 K (Ecoplage pour 69 K€ / Le Crotoy pour 25 K€),
 - Le remplacement de la première partie des palplanches des épis de la Digue des Bas champs pour 300 K€,
 - La fourniture en béton destiné au couronnement des épis pour 40 K€.
- **Il est à noter qu'il n'y a pas d'évolution significative des autres dépenses de ce chapitre.**

- ✓ **Les Charges de personnel » pour 2 570 K€** : prises en compte sur l'année complète des agents dont les postes ont été créés et non encore pourvus ou pourvus en cours d'année 2021, de 100 % du poste du Directeur général, estimation du coût chargé des personnels DBS réalisant des prestations pour le compte du Budget Principal. Compensation de cette augmentation par des subventions pour les postes relevant des milieux naturels et GEMAPI/PAPI et par le remboursement par DBS de sa quote-part.
- ✓ **Les Charges de gestion courante » pour 2 806 K€** : remboursement de la DGF pour 981 K€, dépenses promotion touristique remboursées aux Communes membres pour 1 200 K€, affectation Budget annexe « Gestion du Plan Vélo » pour 175 K€, reversement de l'excédent de billetterie du Parc du Marquenterre au Budget annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral » pour 450 K€. Sa progression justifie l'augmentation de ce poste de dépenses en 2022.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 881 K€. Elles sont détaillées par chapitres et concernent principalement **4 grands blocs** :

- ✓ **Les Dotations et subventions » pour 5 093 K€** : dotation fonctionnement Département, contributions syndicales Communes et EPCI, DGF, remboursements par les EPCI et les Communes des dépenses présentées au chapitre 011
- ✓ **Les Produits de gestion courante » pour 587 K€** : excédent de billetterie du Parc du Marquenterre et remboursement des dépenses de fonctionnement à la charge du « Budget annexe Gestion des propriétés du Conservatoire »
- ✓ **Les Taxes et impôts » pour 1 800 K€** : collecte de la taxe de séjour (plus de 2 000 hébergements gérés). Le travail entamé avec la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air permettra de faire évoluer ou non les modalités de taxation des campings et espaces de plein air dès 2023.
- ✓ **L'atténuation de charges » pour 314 K€** : remboursement des taxes foncières payées par le Syndicat Mixte pour les locaux DBS et le groupe Pierre et vacances, diverses redevances d'occupation, remboursements salaires agents en maladie, en détachement, refacturation à DBS de la moitié du coût du poste du Directeur général,

Après en avoir délibéré le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de ses partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 21
 Collège des Membres des EPCI : 10
 Collège des Membres des Communes : 15

3. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe du Centre Conchylicole

1 - Budget d'investissement : 129 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget Primitif n'intègre, ni la reprise des résultats, ni les restes à réaliser à fin 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 128 K€. Elles concernent principalement la maîtrise d'œuvre et les travaux d'amélioration du Centre Conchylicole.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 129 K€. Elles proviennent du financement des subventions acquises sur les travaux d'investissement ainsi que les dotations aux amortissements.

2 - Budget de fonctionnement : 389 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le budget de fonctionnement proposé est excédentaire. Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire reprendront les excédents 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 386 K€. Elles concernent principalement le marché de prestations de service d'entretien du Centre Conchylicole avec Véolia.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 389 K€. Elles proviennent essentiellement de la refacturation des dépenses de fonctionnement auprès du GIE des mytiliculteurs.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

4. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe ZAC du Royon

1 - Budget d'investissement : 702 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget Primitif n'intègre, ni la reprise des résultats, ni les restes à réaliser à fin 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 550 K€. Elles reprennent les études et travaux relatifs au projet de construction des logements de Pierre et Vacances.

Les recettes d'investissement, celles-ci s'élèvent à 702 K€. Elles proviennent principalement des dotations aux amortissements et stock des travaux et études à fin 2021

2 - Budget de fonctionnement : 1 485 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget de Fonctionnement proposé est excédentaire. Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire reprendront les excédents 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 464 K€. Elles concernent principalement les dépenses relatives aux travaux et honoraires, à la viabilisation du terrain destiné à la dernière tranche de construction du groupe Pierre et Vacances.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 485 K€. Elles proviennent principalement de l'acompte de vente des terrains par le Syndicat Mixte au profit de Pierre et Vacances ainsi que des loyers des locaux commerciaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de la ZAC du Royon au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble des crédits ouverts en section de fonctionnement.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

5. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe ZAC du Moulinet

1 - Budget d'investissement : 1 950 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget Primitif n'intègre, ni la reprise des résultats, ni les restes à réaliser à fin 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 950 K€. Elles concernent principalement l'ensemble des études et travaux réalisés depuis le début de la ZAC.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 950 K€. Elles sont constituées des subventions acquises et du stock des travaux et études à fin 2021.

2 - Budget de fonctionnement : 1 950 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget de fonctionnement est proposé à l'équilibre. Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire reprendront les excédents 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 950 K€. Elles concernent principalement les marchés de travaux relatifs aux abords et aménagements paysagers de la ZAC du Moulinet.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 950 K€. Elles correspondent à la valorisation de la ZAC du Moulinet au travers des travaux et études repris dans les stocks.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

6. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral

1 - Budget d'investissement : 507 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget Primitif n'intègre, ni la reprise des résultats, ni les restes à réaliser à fin 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 506 K€. Elles comprennent principalement les opérations d'équipement individualisées » pour 365 K€.

Celles-ci sont détaillées dans la présentation PowerPoint.

Les recettes d'investissement, s'élèvent à 507 K€. Elles comprennent principalement les recettes du FCTVA à percevoir en 2022 et les dotations aux amortissements.

2 - Budget de fonctionnement : 653 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget de fonctionnement est proposé à l'équilibre.

Les Inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire reprendront les excédents 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 653 K€. Elles concernent principalement **3 grands postes de dépenses :**

- ✓ **Les charges à caractère général » pour 20 K€** pour les carnets de parcours et frais divers
- ✓ **Les charges de personnel » pour 150 K€** de remboursement des dépenses de personnel du Budget principal affectées à l'entretien des propriétés du Conservatoire et suivi des programmes d'investissement
- ✓ **Le virement à la section d'investissement » pour 298 K€** d'excédent de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 653 K€. Elles sont constituées principalement des redevances, droit de chasse et affermages ainsi que l'excédent de billetterie du Parc du Marquenterre et la redevance du parking des camping-cars de Fort-Mahon pour 472 K€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

7. Budget Primitif 2022 Budget - Annexe ZAC Frange Nord de Quend

1 - Budget d'investissement : 2 457 K€

Le Vice-Président a informé que les membres que le Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 457 K€. Elles comprennent principalement les dépenses relatives aux acquisitions foncières dans la ZAC ainsi que les études et travaux en cours en fin d'année 2022.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 457 K€. Elles sont constituées principalement des subventions acquises sur les dépenses 2022 et les études et travaux réalisés fin 2021.

2 - Budget de fonctionnement : 2 457 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget de fonctionnement est proposé à l'équilibre. Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire reprendront les excédents 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 457 K€. Elles comprennent principalement les dépenses relatives aux acquisitions, études et travaux de la ZAC Frange Nord de Quend.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 457 K€. Elles correspondent à la valorisation de la ZAC Frange Nord de Quend au travers des acquisitions foncières, des travaux et études repris dans le stock.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de la ZAC Frange Nord de Quend au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

8. Budget Primitif 2022 - Budget Annexe Gestion du Plan Vélo

1 - Budget d'investissement : 393 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget Primitif n'intègre, ni la reprise des résultats, ni les restes à réaliser à fin 2021.

Les dépenses d'investissement, celles-ci s'élèvent à 388 K€. Elles comprennent les dépenses relatives aux travaux de construction des pistes cyclables, de la liaison Fort-Mahon au Pont à Cailloux ainsi que des compléments d'études pour le raccordement des liaisons cyclables entre les communes.

Les recettes d'investissement, celles-ci s'élèvent à 393 K€. Elles reprennent les subventions acquises pour la réalisation du Plan Vélo.

2 - Budget de fonctionnement : 653 K€

Le Vice-Président a informé les membres que le Budget de fonctionnement est proposé excédentaire. Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire reprendront les excédents 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 70 K€. Elles correspondent au virement à la section d'investissement » du montant disponible dans la section fonctionnement pour 70 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 175 K€. Elles correspondent à la quote part de 9,5 % de collecte de taxe de séjour 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Gestion du Plan Vélo » au niveau du chapitre.

Il a également décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Syndicat Mixte de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

9. Budget Primitif 2022 - Budget Consolidé

Le vice-Président a rappelé aux membres que le Budget Primitif 2022 consolidé se présente donc comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement en €	Section d'investissement en €	Total en €
Dépenses			
Budget principal	7 880 900,00	2 660 135,00	10 541 035,00
Centre Conchylicole	385 700,00	127 750,00	513 450,00
Zac Royon	1 464 130,00	550 000,00	2 014 130,00
Zac du moulinet	1 950 001,00	1 950 001,00	3 900 002,00
Gestion prop CEL	653 200,00	506 200,00	1 159 400,00
Zac Frange Nord Quend	2 457 247,00	2 457 247,00	4 914 494,00
Gestion du Plan Vélo	70 000,00	387 642,00	457 642,00
Total Dépenses Syndicat Mixte	14 861 178,00	8 638 975,00	23 500 153,00
Recettes			
Budget principal	7 880 900,00	2 661 145,00	10 542 045,00
Centre Conchylicole	389 190,00	128 950,00	518 140,00
Zac Royon	1 485 000,00	702 120,00	2 187 120,00
Zac du moulinet	1 950 001,00	1 950 001,00	3 900 002,00
Gestion prop CEL	653 200,00	507 300,00	1 160 500,00
Zac Frange Nord Quend	2 457 247,00	2 457 247,00	4 914 494,00
Gestion du Plan Vélo	175 000,00	393 035,00	568 035,00
Total Recettes Syndicat Mixte	14 990 538,00	8 799 798,00	23 790 336,00
Résultat (disponible non affecté)	129 360,00	160 823,00	290 183,00

Monsieur Baillet demande aux Elus s'ils ont des questions sur l'ensemble des budgets.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

10. Fermeture des Régies d'avances « Tickets Restaurants » du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme

Le Vice-Président a rappelé aux membres que jusqu'au 31 décembre 2021, les titres restaurants étaient distribués sous forme de tickets restaurant. Une régie d'avance avait été créée à cet effet.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Syndicat Mixte a adopté le système des titres restaurants dématérialisés, la Régie d'avance créée précédemment n'a donc plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accepter la fermeture des régies d'avances « Tickets Restaurants » du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme et a autorisé le Président à signer tous documents nécessaires à sa suppression.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

11. Remboursement échéance prêt - Financement 24 épis

Le Syndicat Mixte avait souscrit deux emprunts pour assurer le financement des travaux des 24 épis en 2013 et 2014.

La sixième échéance du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été payée le 1^{er} février 2022 pour un montant global de 114 786,11 € correspondant à 92 569,44 € de remboursement du capital et à 22 216,67 € d'intérêts.

A la suite du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, le Vice-Président a proposé d'appeler le remboursement :

- **à hauteur de 75 503,09 €** pour la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ;
- **à hauteur de 16 325,80 €** pour les Villes-Sœurs ;
- et d'appeler à l'ASA des Bas-Champs, le montant de sa contribution, **soit 22 957,22 €**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondant en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

12. Gestion du Personnel - Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme

Afin de pallier aux absences des agents et faire face aux besoins ponctuels, le vice-président rappelle que le Syndicat Mixte souhaiterait faire appel au service de missions temporaires proposé par le Centre de Gestion de la Somme.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent, un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 4 mars 2022 et a autorisé le Président à solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité ainsi qu'à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

13. AULT - Aménagement du Centre Bourg - Avenant n°2

Les membres du Comité Syndical avaient autorisé le Président à signer un marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du Casino et du centre-bourg d'Ault (80) avec le groupement EUROVIA/EIFFAGE pour un montant total de 1 077 234,93 € HT

Les prestations complémentaires sont nécessaires suite à l'augmentation des surfaces de stationnement de la rue Saint-Valery-sur-Somme et rue du Moulin, à des changements de matériaux, la pose de fourreaux pour une future alimentation Basse Tension ainsi que l'anticipation sur les problématiques de cavités possibles.

Le montant total des plus-values s'élève à 122 946,25 € HT, soit 147 535,50 € TTC, soit 26,75 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au marché du Centre Bourg d'Ault et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

14. Cayeux-sur-Mer - Aménagement du Boulevard Maritime - Signature d'une convention financière

Le Vice-Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte pour l'aménagement résilient du Boulevard du Général Sizaire (Boulevard Maritime) à Cayeux-sur-Mer

Afin de pouvoir engager ces prestations, dans les meilleurs délais, une convention financière doit être signée avec la Commune qui prévoit une participation financière à hauteur de 100 %, sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 360 000 € HT, soit 432 000 € TTC.

La convention financière, d'une durée de trois ans, fixe les conditions et les modalités de versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière avec la Commune de Cayeux-sur-Mer et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

Monsieur LECOMTE rappelle que la commune de Cayeux-sur-Mer finance cette opération à hauteur de 100%.

15. Avenant n°1 au marché concernant les travaux pour le confortement de la Route Blanche au Hourdel

Le 8 juin 2021, les Membres du Comité Syndical avaient autorisé le Président à signer le marché pour le confortement de la Route Blanche au Hourdel avec l'entreprise pour un montant initial de 335 835,00 € HT.

A l'issue des travaux de confortement, une réfection de la partie circulée de la Route Blanche sur une surface d'environ 900 m² doit être menée ainsi qu'un rechargement massif de 10 000 tonnes suite aux tempêtes Eunice et Franklin.

Des nouveaux prix doivent être intégrés.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 51 708, 25 € HT, soit 62 049, 90 € TTC, soit 15,40 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le confortement de la Route Blanche au Hourdel et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Monsieur TONOLLI demande si ce sont les EPCI qui financent et se pose des questions sur ces renforcements sur le long terme. Monsieur DALLE répond qu'il s'agit de travaux expérimentaux.

16. Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions foncières

Le montant total des acquisitions s'élève à 11 476, 46 € pour une superficie de 3 849 m².

Le Vice-Président fait également remarquer que, suite à des ajustements d'emprises et donc l'acquisition de fonciers supplémentaires, la profession agricole (Chambre d'Agriculture de la Somme, FDSEA, Syndicat des Propriétaires) a défendu auprès de notre Syndicat Mixte un prix d'acquisition plus élevé pour ces parties du foncier en le revalorisant à 2 € du m².

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à revaloriser le prix des acquisitions foncières supplémentaires à hauteur de 2 €/m² ainsi qu'à signer les actes authentiques de vente et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces acquisitions.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

17. Plan Vélo Baie de Somme - Signatures de conventions avec le Département de la Somme :

1. Commune de Lanchères - Convention technique et financière

Le Vice-Président a informé les membres que suite à la réalisation des tronçons des pistes cyclables, il est prévu d'aménager un accès de la véloroute venant de la Maison de la Baie vers celle située le long de la RD 3 ainsi que la pose d'une barrière pour l'accès des engins.

Ces aménagements, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, nécessitent une autorisation spéciale du Département de la Somme en raison de leur emplacement sur son domaine public routier.

Il est donc nécessaire de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'approuver la convention technique et financière relative à l'aménagement de la véloroute sur le territoire de Lanchères et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

2. Convention technique et financière pour les aménagements de pistes cyclables sur les territoires d'Ault (RD940), Woignarue (RD463), Saint-Firmin-les-Crotoy (RD4) et Fort-Mahon-Plage (RD532)

Suite à la réalisation des tronçons de piste cyclable, plusieurs aménagements (mise en place de panneaux de signalisation, pictogrammes au sol, glissières bois) sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte doivent être effectués sur :

- le tronçon 1 (Mers-les-Bains à Ault) ;
- le tronçon 2 (Ault – Giratoire de Bellevue) ;
- le tronçon 5 (Saint-Firmin-les-Crotoy) ;
- le tronçon 7 (Fort-Mahon-Plage lieu-dit Château Neuf).

Ils nécessitent une autorisation du Département de la Somme en raison de leur emplacement sur le domaine public routier départemental.

Il est donc nécessaire de signer une convention

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention technique et financière pour les aménagements de piste cyclable sur les territoires d'Ault, de Woignarue, de Saint-Firmin-les-Crotoy et de Fort-Mahon-Plage et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

3. Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture, à la pose et à la maintenance de compteurs de fréquentation des véloroutes et pistes cyclables

Le Vice-Président a rappelé aux membres que dans le cadre du suivi de fréquentation des aménagements cyclables, le Syndicat Mixte détient 11 compteurs sur son réseau.

Leurs fonctionnements, leurs maintenances ainsi que leurs poses nécessitent de signer un marché de prestations. Il est envisagé de signer une convention de groupement de commandes avec le Conseil Départemental afin de disposer de manière mutualisée, d'un marché permettant d'assurer le fonctionnement et le développement du suivi de fréquentation cyclable, piétonne et cavalière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental de la Somme et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

18. Restauration écologique des Prés de l'Étang (Marais de la Maye)

Ce projet prévoit des opérations de déboisement, fauche exportatrice, création de mares, pose d'ouvrages hydrauliques, installation d'équipements pastoraux et restauration d'arbres têtards.

Le montant total du projet est estimé à 135 193 € HT, soit 162 231,60 € TTC financé à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et 30% par notre budget annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire, soit 48 461,76 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement et a autorisé le Président à poursuivre la mise en œuvre de ce projet ainsi qu'à signer les différents documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

19. Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er septembre 2021 au 31 janvier 2022

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Questions diverses :

Monsieur Baillet demande s'il y a des questions diverses.

La séance est levée à 18 H 30

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légimité le 16 mars 2022.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 9 mai 2022

